



Cour sans portail, problème de sécurité

Par **Laurent92**, le **16/01/2013** à **16:37**

Bonjour, nous habitons un petit immeuble dont l'accès (piétons et voitures) à nos appartements nous oblige à passer par une cour d'une autre copropriété (droit de passage) et dont nous avons aussi des (très faibles) millièmes. A noter que cette cour donne accès à un parking souterrain de cette autre copropriété.

Le problème est qu'il n'y a pas de portail qui nous sépare de la voie publique, ainsi des personnes mal intentionnées y pénètrent pour y faire leur affaire (agression, stationnement gênant, bruit, salissures etc) que nous subissons directement.

Ma question est : peut-on d'une certaine manière obliger l'autre copropriété à installer un portail pour des raisons de sécurité par exemple puisque nous ne sommes pas sur notre terrain ?

Nous leur avons déjà demandé mais ils refusent car cela leur coûteraient trop cher : il faut que le portail en question soit électrique car c'est un accès aux parkings pour eux (environs 40 appartements).

Par **amajuris**, le **16/01/2013** à **17:08**

bjr,

vous ne pouvez les contraindre à installer un portail dans leur propriété.

une solution serait de leur proposer de participer financièrement à son installation.

ou selon la configuration existante, que vous installiez à la limite de votre copropriété un portail qui desservira uniquement votre copropriété et vos frais.

cdt

Par **Laurent92**, le **16/01/2013** à **17:15**

Merci pour votre réponse, mais les solutions que vous proposez ont déjà été tentées sans succès et installer un portail sur notre propriété ne réglerait pas du tout le problème étant donné la configuration des lieux.